



Emprunt de voiture sans restitution

Par **gege74190**, le **22/07/2010** à **19:27**

Bonjour,

J'ai prêté ma voiture à une amie, la carte grise est à mon nom et c'est elle qui paye l'assurance.

Après plusieurs discussions, elle refuse de me rendre mon véhicule et me met en garde que si je porte plainte contre elle, elle fait disparaître la voiture (c'est elle qui l'assure).

Que puis-je faire?

Par **chaber**, le **23/07/2010** à **06:49**

Bonjour,

Qui a payé cette voiture? La carte grise n'est pas à un titre de propriété mais un certificat de circulation.

Par **gege74190**, le **23/07/2010** à **20:08**

bonjour,

La facture a été payée par moi-même et à crédit et comme le crédit court encore c'est pour

cela que je veux la récupérer pour le revendre.

Par **chaber**, le **24/07/2010** à **07:00**

Si la facture est bien à votre nom, vous êtes le propriétaire légal du véhicule et votre amie fait rétention d'un bien ne lui appartenant pas (fait répréhensible par le code civil art 1880 et suivants)

Le même code stipule que lors d'un prêt de matériel, celui-ci doit être entretenu en bon père de famille et rendu dans l'état où il se trouvait sous peine de dommages et intérêts.

Le fait que votre amie ait assuré elle-même le véhicule ne peut avoir influence sur vos droits et sur ses obligations

Par **gege74190**, le **24/07/2010** à **21:48**

ok
merci pour tes conseils